

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1262/ETH
Date du repérage : 16/05/2014
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 02h35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Vosges**
Adresse : **78, rue Chanzy**
Commune : **88500 MIRECOURT**
Section cadastrale A,K, Parcelle
numéro 84,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Lot numéro Non communiqué,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom :
Adresse : **78, rue Chanzy**
88500 MIRECOURT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC EST**
Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin**
67000 STRASBOURG

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement au RDC droit**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ERIC THOMAS**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**
Adresse : **40 rue de Lorraine**
88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : **531 231 694**
Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

Superficie privative en m² du lot

Surface Loi Carrez totale : 58,25 m² (cinquante-huit mètres carrés vingt-cinq)
Surface au sol totale : 60,77 m² (soixante mètres carrés soixante-dix-sept)

**Résultat du repérage**Date du repérage : **16/05/2014**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître HENRIOT

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Cuisine	14,70	17,22	
Séjour	18,21	18,21	
Chambre	13,71	13,71	
Salle de bains	4,33	4,33	
Dégagement	6,28	6,28	
Placard 1	0,73	0,73	
Placard 2	0,29	0,29	
Placard 3	0,00	0,00	Surface surélevée

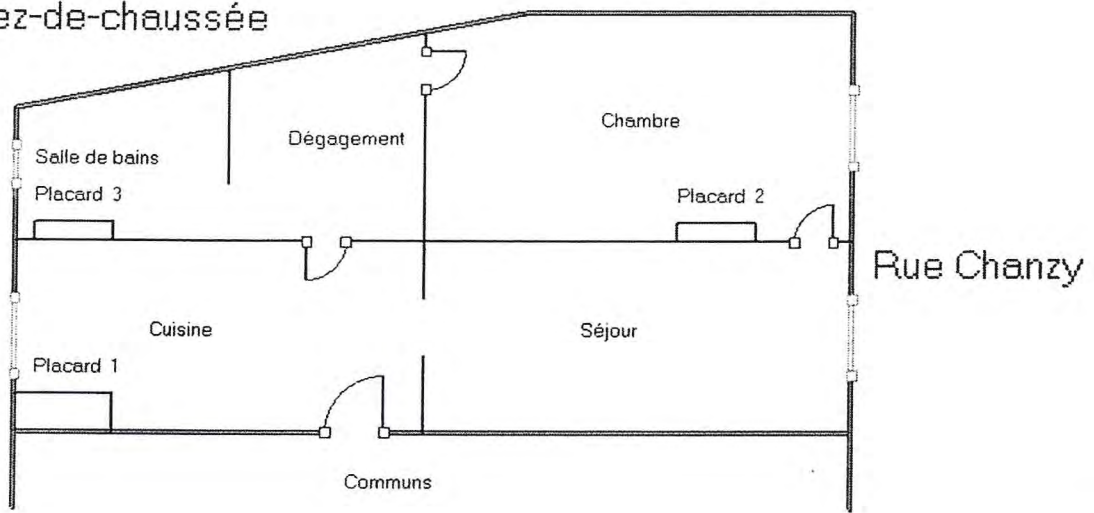
Superficie privative en m² du lot :**Surface Loi Carrez totale : 58,25 m² (cinquante-huit mètres carrés vingt-cinq)****Surface au sol totale : 60,77 m² (soixante mètres carrés soixante-dix-sept)**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opéré par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par la société Arliane qu'à titre indicatif.

Fait à **MIRECOURT**, le **16/05/2014**Par : **ERIC THOMAS**



Rez-de-chaussée



Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1263/ETH
Date du repérage : 16/05/2014
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 02h35

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :

Département : **Vosges**

Adresse : **78, rue Chanzy**

Commune : **88500 MIRECOURT**

**Section cadastrale AK, Parcelle
numéro 84,**

Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
**Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété Lot numéro RDC
gauche,**

Désignation du propriétaire

Désignation du client :

Nom et prénom :

Adresse : **78, rue Chanzy
88500 MIRECOURT**

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC EST**

Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin
67000 STRASBOURG**

Repérage

Périmètre de repérage : **duplex au RDC gauche**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ERIC THOMAS**

Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**

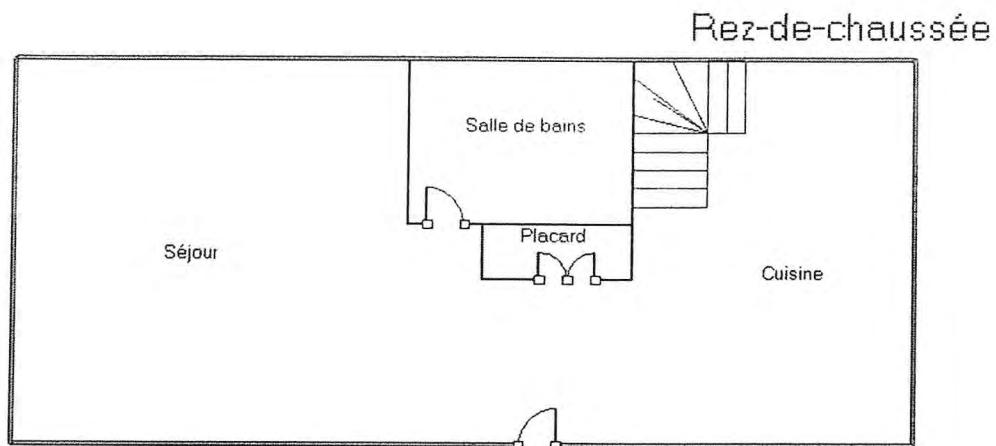
Adresse : **40 rue de Lorraine
88150 Thaon les Vosges**

Numéro SIRET : **531 231 694**

Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

Superficie privative en m² du lot

**Surface totale : 51,19 m² (cinquante et un mètres carrés dix-neuf)
Surface au sol totale : 52,11 m² (cinquante-deux mètres carrés onze)**



Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1264/ETH
Date du repérage : 16/05/2014
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 02h50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Vosges**
Adresse : **78, rue Chanzy**
Commune : **88500 MIRECOURT**
Section cadastrale AK, Parcelle
numéro 84,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété Lot numéro 1^o étage,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom : ..
Adresse : **78, rue Chanzy**
88500 MIRECOURT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC Est**
Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin**
67000 STRASBOURG

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement au 1^o étage**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ERIC THOMAS**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**
Adresse : **40 rue de Lorraine**
88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : **531 231 694**
Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

Superficie privative en m² du lot

Surface totale : 85,2 m² (quatre-vingt-cinq mètres carrés vingt)
Surface au sol totale : 85,2 m² (quatre-vingt-cinq mètres carrés vingt)

Résultat du repérageDate du repérage : **16/05/2014**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître HENRIOT

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	6,76	6,76	
Cuisine	11,33	11,33	
Séjour	27,45	27,45	
Salle de bains	4,27	4,27	
Dégagement	4,98	4,98	
Chambre 1	16,71	16,71	
Chambre 2	13,70	13,70	

Superficie privative en m² du lot :**Surface totale : 85,2 m² (quatre-vingt-cinq mètres carrés vingt)**
Surface au sol totale : 85,2 m² (quatre-vingt-cinq mètres carrés vingt)

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par la société Arliane qu'à titre indicatif.

Fait à **MIRECOURT**, le **16/05/2014**Par : **ERIC THOMAS**

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1265/ETH
Date du repérage : 16/05/2014
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 02h50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments

Localisation du ou des bâtiments :
Département : **Vosges**
Adresse : **78, avenue Chanzy**
Commune : **88500 MIRECOURT**
Section cadastrale AK, Parcelle
numéro 84,
Désignation et situation du ou des lots de copropriété :
Ce bien ne fait pas partie d'une
copropriété Lot numéro 2° étage,

Désignation du propriétaire

Désignation du client :
Nom et prénom :
Adresse : **78, avenue Chanzy**
88500 MIRECOURT

Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé)

Nom et prénom : **Société CIC Est**
Adresse : **31, rue Jean Wenger-Valentin**
67000 STRASBOURG

Repérage

Périmètre de repérage : **appartement au 2° étage**

Désignation de l'opérateur de diagnostic

Nom et prénom : **ERIC THOMAS**
Raison sociale et nom de l'entreprise : **ARLIANE Sarl Eric Thomas**
Adresse : **40 rue de Lorraine**
88150 Thaon les Vosges
Numéro SIRET : **531 231 694**
Désignation de la compagnie d'assurance : **HISCOX**

Superficie privative en m² du lot

Surface Loi Carrez totale : 81,35 m² (quatre-vingt-un mètres carrés trente-cinq)
Surface au sol totale : 81,35 m² (quatre-vingt-un mètres carrés trente-cinq)

Résultat du repérageDate du repérage : **16/05/2014**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître HENRIOT

Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâtis visitées	Superficie privative au sens Carrez	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	5,41	5,41	
Cuisine	11,29	11,29	
Dégagement	4,98	4,98	
Salle de bains	4,27	4,27	
Séjour	12,23	12,23	
Salon	12,64	12,64	
Chambre 1	13,65	13,65	
Chambre 2	12,78	12,78	
Couloir	4,10	4,10	

Superficie privative en m² du lot :**Surface Loi Carrez totale : 81,35 m² (quatre-vingt-un mètres carrés trente-cinq)****Surface au sol totale : 81,35 m² (quatre-vingt-un mètres carrés trente-cinq)**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opéré par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par la société Arliane qu'à titre indicatif.

Fait à MIRECOURT, le **16/05/2014**Par : **ERIC THOMAS**

Certificat de surface privative

Numéro de dossier : 14/IMO/1266/ETH
Date du repérage : 16/05/2014
Heure d'arrivée : 14 h 30
Durée du repérage : 01h50

La présente mission consiste à établir la superficie de la surface privative des biens ci-dessous désignés, afin de satisfaire aux dispositions de la loi n° 96/1107 du 18 décembre 1996 et du décret n° 97/532 du 23 mai 1997, en vue de reporter leur superficie dans un acte de vente à intervenir.

Extrait de l'Article 4-1 - La superficie de la partie privative d'un lot ou d'une fraction de lot, mentionnée à l'article 46 de la loi du 10 juillet 1965, est la superficie des planchers des locaux clos et couverts après déduction des surfaces occupées par les murs, cloisons, marches et cages d'escalier, gaines, embrasures de portes et de fenêtres. Il n'est pas tenu compte des planchers des parties des locaux d'une hauteur inférieure à 1,80 m.

Extrait Art.4-2 - Les lots ou fractions de lots d'une superficie inférieure à 8 mètres carrés ne sont pas pris en compte pour le calcul de la superficie mentionnée à l'article 4-1.

Désignation du ou des bâtiments <i>Localisation du ou des bâtiments :</i> Département : Vosges Adresse : 78, avenue Chanzy Commune : 88500 MIRECOURT Section cadastrale AK, Parcelle numéro 84, Désignation et situation du ou des lots de copropriété : Ce bien ne fait pas partie d'une copropriété communs	Désignation du propriétaire <i>Désignation du client :</i> Nom et prénom : Adresse : 78, avenue Chanzy 88500 MIRECOURT
Donneur d'ordre (sur déclaration de l'intéressé) Nom et prénom : Société CIC Est Adresse : 31, rue Jean Wenger-Valentin 67000 STRASBOURG	Repérage Périmètre de repérage : tous les niveaux
Désignation de l'opérateur de diagnostic Nom et prénom : ERIC THOMAS Raison sociale et nom de l'entreprise : ARLIANE Sarl Eric Thomas Adresse : 40 rue de Lorraine 88150 Thaon les Vosges Numéro SIRET : 531 231 694 Désignation de la compagnie d'assurance : HISCOX	
Superficie privative en m² du lot	

Surface totale : 20,9 m² (vingt mètres carrés quatre-vingt-dix)
Surface au sol totale : 204,93 m² (deux cent quatre mètres carrés quatre-vingt-treize)

Résultat du repérageDate du repérage : **16/05/2014**Documents remis par le donneur d'ordre à l'opérateur de repérage :
NéantReprésentant du propriétaire (accompagnateur) :
Maître HENRIOT

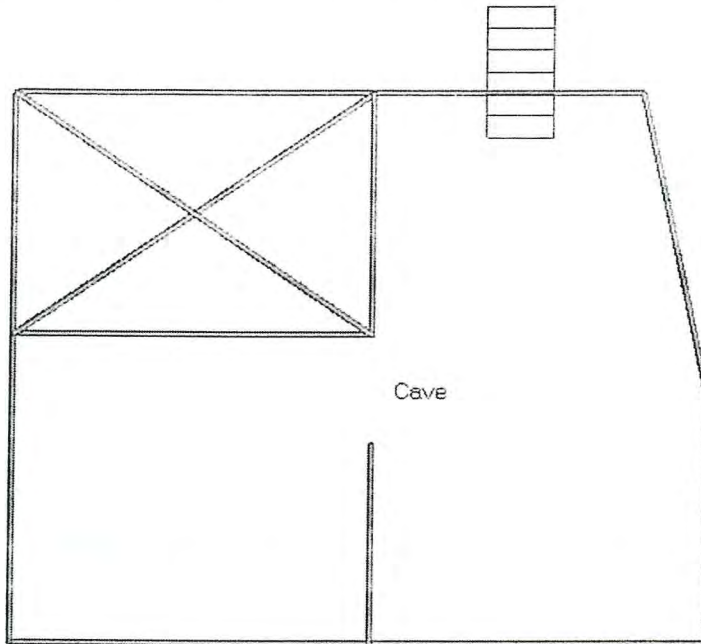
Tableau récapitulatif des surfaces de chaque pièce au sens Loi Carrez :

Parties de l'immeuble bâties visitées	Superficie privative	Surface au sol	Motif de non prise en compte
Entrée	16,28	16,28	
Cave	0,00	80,73	
Palier 1	1,60	1,60	
Palier 2	1,67	1,67	
Palier 3	1,35	1,35	
Grenier	0,00	103,30	

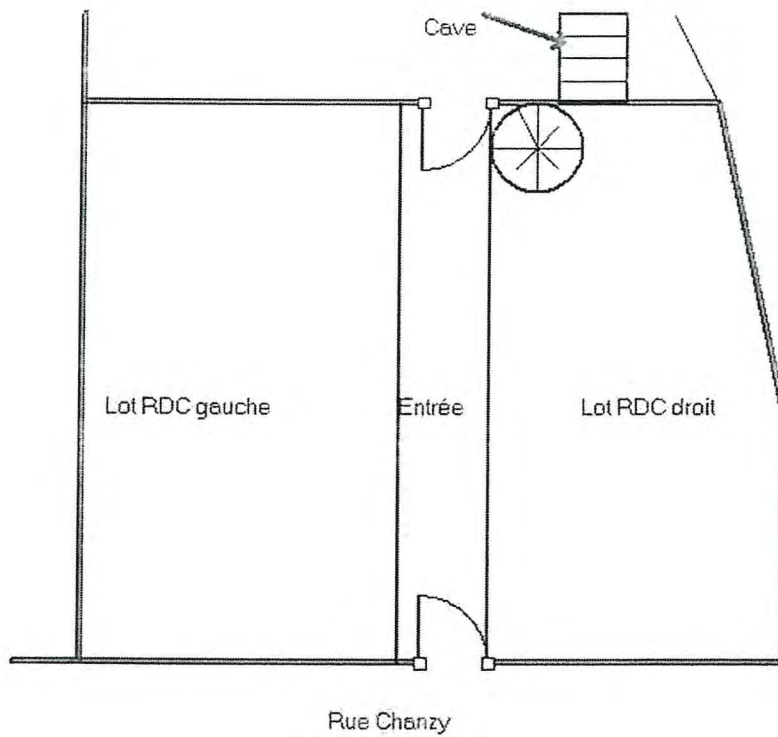
Superficie privative en m² du lot :**Surface totale : 20,9 m² (vingt mètres carrés quatre-vingt-dix)****Surface au sol totale : 204,93 m² (deux cent quatre mètres carrés quatre-vingt-treize)**

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opéré par le technicien. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par la société Arliane qu'à titre indicatif.

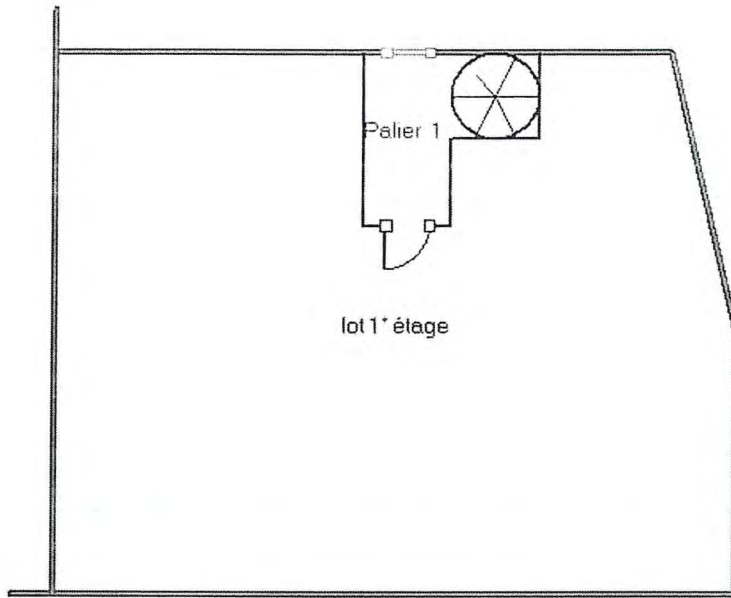
Fait à **MIRECOURT**, le **16/05/2014**Par : **ERIC THOMAS**



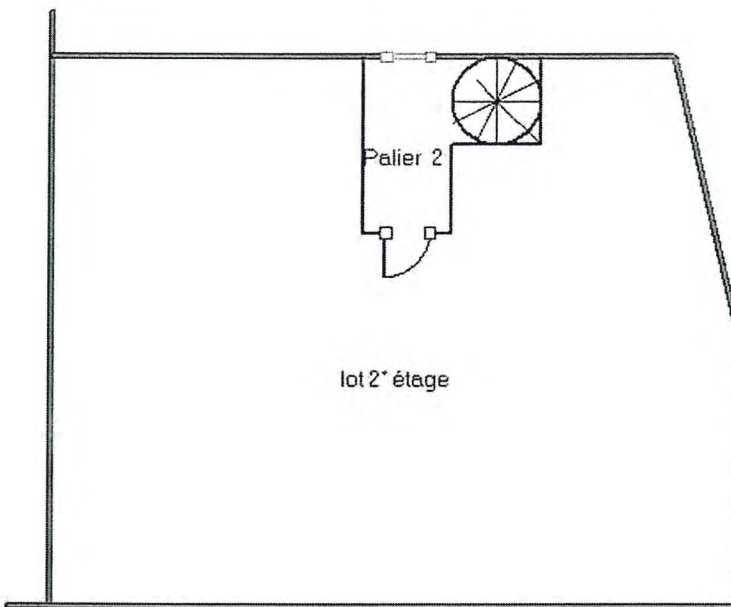
Sous-Sol



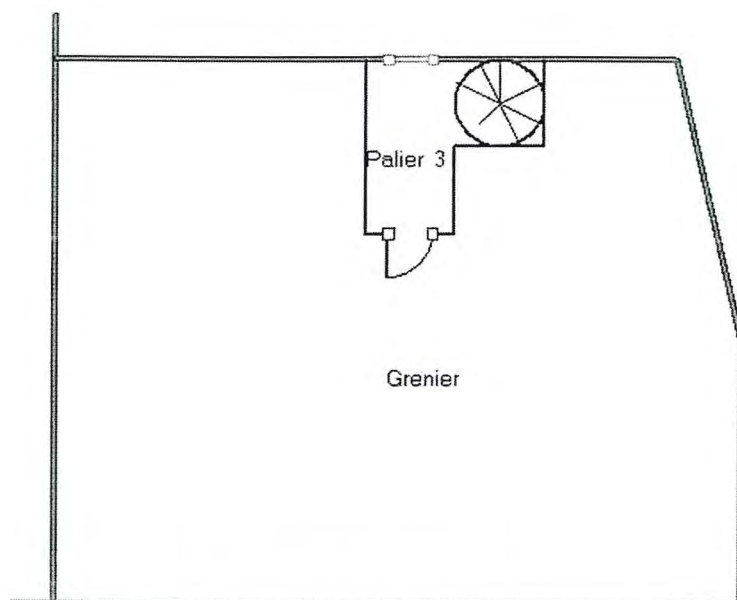
Rez-de-chaussée



1^{er} Etage



2^{ème} Etage



3ème Etage